

RELEVÉ DES OPERATIONS

MAI 2025

D 1/1 50/12/1734/872 01FA7226741P4TF 3 FBI FBI
 LA POSTE SD : 86500809015145A



M LAFRAGETTE DAMIEN
 4 RUE EMILE MAURICE MONTHEIL
 46100 FIGEAC

N° compte : 42324 Date : 31.05.2025
 N° relevé : 357451 Page : 1

Votre correspondant :

REMI GACHEDOIT Du Lundi au Vendredi
 05.53.84.88.90 8h30 à 12h30
 CONTACT@AGRIFEEL.FR 13h30 à 17h00

SL

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde	13,53		
31.05.25	ANNULATION FRAIS FINANCIERS		13,53	31.05.25
Total des opérations		13,53	13,53	
Nouveau solde				

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au-delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1% par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Coupon à joindre à votre règlement
 TERRES DU SUD

M LAFRAGETTE DAMIE
 N° compte : 42324

Les règlements doivent être adressés aux services comptables à Clairac en précisant les références des factures réglées.

Montants à régler par échéance

Règlements à déduire par échéance
 (Sous réserve d'encaissement)